

TRANSPORTS SCOLAIRES SNCF DEMI-PENSIONNAIRES 2017/2018

L'élève doit obligatoirement s'inscrire en ligne sur [le site du Conseil Départemental](#), que ce soit une nouvelle inscription ou un renouvellement, puis retirer et déposer une liasse auprès de l'établissement accompagné de 2 photos.

TRANSPORTS SCOLAIRES SNCF INTERNES 2017/2018

Pas d'inscription en ligne. Les élèves internes doivent faire l'achat de leurs abonnements et billets directement auprès de la SNCF, et demander le dossier d'aide au transport SNCF auprès de l'établissement à la rentrée.

CARTE GRAND AIR (ZOOM) 2017/2018

- Gratuité pour les élèves résidant ou étudiant dans le Grand Chalon
- la demande d'abonnement sera jointe au dossier d'inscription ou téléchargée sur le site du lycée ([cliquer ici](#)). Il est obligatoire de remettre le formulaire complété au secrétariat avec 1 photo pour une première demande.

Transports scolaires Le Bahut : Votre carte est valable pour toute votre scolarité, conservez la pour la rentrée prochaine !

Les élèves sont affectés en priorité sur les réseaux de transport dans l'ordre suivant :

- 1 le réseau le Bahut
- 2 le réseau Buscéphale en l'absence de circuit scolaire Le Bahut
- 3 Le réseau SNCF en l'absence des réseaux le Bahut ou Buscéphale pour les élèves demi-pensionnaires.

Pour vous inscrire, il suffit de se connecter sur www.lebahut71.fr et suivre les différentes étapes d'inscription.